

AR Prefecture

024-212402564-20251014-CDELIB2025_91-DE
Reçu le 22/10/2025
Publié le 22/10/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de MARSAC-SUR-L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Yannick BIDAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 19
Pouvoirs : 03
Votants 22

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2025

Présents : Mmes et MM. BIDAUD Yannick, DUTILLEUL Jean-Marc, ALLEGRE Oumel, MAIRE Jean-Marie, LE BOUC Nathalie, SIOSSAC Antoine, VALLAEYS Philippe, DUBOIS Patrick, ARNAUD Nathalie, FAURE Marie-Laure, BERBESSOU Véronique, SOURMAY Stéphane, DALESME Delphine, VALLAEYS Victor, VINCKE Christophe, LEGLAT Isabelle, BROS Stéphane, LAGARDE Thierry, MEYNIER Patrice.

Absents ayant donné pouvoir : LHOUMAUD Peggy (pouvoir à SOURMAY Stéphane), MARQUES Patrick (pouvoir à SIOSSAC Antoine), LEGLAT Isabelle (pouvoir à BIDAUD Yannick).

Absente sans donner pouvoir : JODON Julia

Véronique BERBESSOU a été élue secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.).

2025/91. Demande de labélisation « Station Verte » pour la Commune de Marsac-sur-l'Isle

Rapporteur Antoine SIOSSAC

Monsieur le Rapporteur rappelle à l'assemblée que la Commune de Marsac-sur-l'Isle s'inscrit dans un territoire départemental à fort potentiel touristique, générateur d'un dynamisme économique pour l'ensemble des communes du Grand Périgueux. Depuis le 1er janvier 2017, date du transfert de la compétence tourisme à l'agglomération, le Grand Périgueux a fait du tourisme une filière économique prioritaire, concrétisée par la mise en œuvre d'un schéma local de développement touristique depuis 2019. Les atouts identitaires, touristiques et économiques du Grand Périgueux permettent de renforcer l'attractivité territoriale, en complémentarité avec le Périgord Noir, territoire déjà très fréquenté. La labellisation « Station Verte » s'inscrit dans cette logique d'équilibre et de valorisation des ressources locales.

Monsieur le Rapporteur indique que le label « Station Verte » représente un véritable levier pour le tourisme durable. « Station Verte » est le premier label d'écotourisme en France, fédérant 500 destinations nature réparties dans 10 régions. À ce jour, seule une commune du Grand Périgueux et dix communes du département de la Dordogne bénéficient de ce label. Les enjeux de tourisme durable, de mobilités douces et de préservation de la biodiversité sont au cœur de la stratégie touristique du Grand Périgueux.

Il rappelle que la Commune de Marsac-sur-l'Isle s'investit activement avec l'appui du DIAPASON pour développer une vie culturelle et festive, autour de thématiques identitaires fortes en lien avec l'écotourisme : nature et environnement, patrimoines, truffes et gastronomie, loisirs actifs etc. Également, les réalisations par la Commune pour mettre en valeur son petit

AR Prefecture

024-212402564-20251014-CDELIB2025_91-DE
Reçu le 20/10/25
Publié le 20/10/25

notamment (moulin à sang, fontaine intermittente), l'existence de points de curiosité (écluse de la roche, Pierre Panlaire) et l'aménagement de points de détente avec le pôle de loisirs inclusifs rendent opportune cette candidature et confirment son potentiel à obtenir le label « Station Verte ».

Il informe que la demande de labélisation s'inscrit dans une dynamique partagée par l'ensemble des communes du Grand Périgueux et notamment un groupement de 15 communes présélectionnées, renforçant ainsi la cohérence et l'impact de la démarche tout en développant des interactions avec les autres communes labélisées.

Il ajoute que les bénéfices attendus pour la Commune avec la reconnaissance « Station Verte » permettront de :

- Renforcer sa visibilité auprès des clientèles touristiques ;
- Contribuer à la structuration d'une destination attractive autour du Grand Périgueux ;
- S'inscrire dans une démarche collective et cohérente à l'échelle de l'agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **PORTER la demande de labélisation « Station Verte » pour la Commune de Marsac-sur-l'Isle en lien avec l'agglomération du Grand Périgueux ;**
- **CONFIER aux services de la Commune en lien avec ceux de l'Office de tourisme la mission de préparer le dossier de candidature, en collaboration avec les acteurs locaux (associations, entreprises, etc.) et en veillant à respecter les critères définis par l'association Stations Vertes ;**
- **SOLLICITER la prise en charge de la cotisation au label par la Communauté d'agglomération le Grand Périgueux et/ou l'Office de tourisme intercommunal, la Commune se refusant à financer cette adhésion ;**
- **AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette démarche ;**
- **CHARGER Monsieur le Maire de transmettre cette délibération aux services compétents de la Communauté d'agglomération le Grand Périgueux et de la Fédération Nationale des Stations Vertes.**

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Yannick BIDAUD
Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Et publication ou notification du :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants : - recours administratif gracieux auprès de mes services, - recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr